

Conditions spécifiques aux produits VTX TV

Les présentes conditions générales s'appliquent aux prestations (services et produits) fournies par les sociétés membres du groupe VTX TELECOM S.A., soit en particulier les sociétés SMARTPHONE SA, VTX SERVICES SA ainsi que ses succursales (BIELSTAR, VTX SVIZZERA ITALIANA, VTX DATACOMM, VTX INTELLINET, VTX NETWORK SOLUTIONS, VTX OMEDIA, VTX DECKPOINT) (ci-après : le fournisseur).

L'objet des présentes conditions est de définir les limites dans lesquelles le fournisseur procure un service TV au client.

Les termes et conditions relatifs à la fourniture du service sont définis dans les documents ci-après :

- les présentes Conditions spécifiques aux produits VTX TV ;
- les Conditions Générales relatives aux prestations (services et produits) du groupe VTX TELECOM SA disponibles sur le site www.vtx.ch/cgv ;
- la formule d'adhésion ou son équivalent électronique ou téléphonique.

Le formulaire d'adhésion peut revêtir la forme d'un formulaire papier, d'un formulaire électronique ou d'un enregistrement téléphonique auprès d'un tiers garant. Zones de couverture géographique : les zones géographiques dans lesquelles le service est accessible à la date de votre souscription.

1. SERVICE DE TÉLÉVISION / PROGRAMMES

Le service de télévision de VTX vous permet, en tant que client, de recevoir des programmes de télévision (« Programmes ») via le réseau de télécommunication de VTX. La liste des programmes déjà contenus dans l'offre de base peut être consultée sur le site de VTX (www.vtx.ch). VTX se réserve le droit de limiter, d'augmenter ou de modifier de n'importe quelle manière et à tout moment l'offre de base sans pour autant que cela constitue pour vous un motif exceptionnel de résiliation.

L'offre des programmes dépend de la localisation de votre raccordement. La réception de certaines chaînes et de certaines fonctionnalités sont soumises aux capacités de votre raccordement. En cas d'utilisation simultanée des prestations de télévision et d'Internet de VTX, les capacités des prestations Internet ou TV peuvent être temporairement limitées. VTX n'assume aucune responsabilité pour de tels dysfonctionnements dans l'étendue de la prestation.

2. AUTRES SERVICES

VTX propose (à titre payant) d'autres services, par exemple des programmes supplémentaires, des offres de vidéos à la demande. Dans le cas de la vidéo à la demande, le service HollyStar est assuré par un fournisseur tiers Homedia SA. Si vous décidez d'utiliser le service en question, ce seront les conditions d'Homedia SA qui feront foi. Ces conditions contractuelles sont publiées sur le site www.vtx.ch

Les redevances vous seront facturées par VTX au nom et pour le compte du fournisseur tiers en question. En cas d'augmentation des tarifs de ces services, vous ne pouvez vous prévaloir d'un droit à résiliation concernant le service de la télévision.

3. SOUSCRIPTION AU SERVICE :

a. Raccordement au réseau

La souscription au service VTX TV suppose que vous disposez d'un accès Internet chez VTX.

b. Utilisation et fonctionnement du service de télévision

Vous prenez connaissance du fait que les contenus mis à disposition par VTX TV sont protégés entièrement ou partiellement par des droits de propriété intellectuelle. Par conséquent, vous ne devez utiliser VTX TV qu'à des fins privées et non à des fins commerciales ou professionnelles. En particulier, la réception et l'utilisation de VTX TV dans des locaux accessibles au public, tels que cafés, restaurants, hôtels, cinémas, théâtres, vitrines, etc. ainsi que la location et l'enregistrement d'extraits de programmes pour un usage en dehors de la sphère privée sont interdits. Pour ce genre d'utilisation, il vous incombe d'obtenir une autorisation auprès des diffuseurs, respectivement des détenteurs des droits d'auteur des programmes susceptibles d'être diffusés.

La diffusion de la télévision par Internet (IPTV) nécessite un débit important et stable de données. Ce débit peut être dépendant de la qualité de votre ligne. Dans ce contexte, aucune assurance ni garantie concernant la disponibilité, la qualité et le fonctionnement ne peuvent être données. VTX met à disposition son service TV en principe 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Les perturbations techniques qui entrent dans le domaine de responsabilité de VTX seront localisées et éliminées dans les meilleurs délais.

Respect du droit en vigueur

Vous vous engagez à respecter les droits de propriété intellectuelle. Dans ce cadre, VTX pourra vous faire suivre toute réclamation notamment d'une société de gestion collective des droits des auteurs, artistes ou producteurs, concernant une atteinte à leurs droits de propriété Intellectuelle. Enfin, vous pouvez signaler à VTX tout élément ou comportement qui vous semble illégal.

4. PÉRIODE DE TEST

VTX pourra mettre en place occasionnellement des périodes de test permettant de tester gratuitement tout ou partie du service VTX TV. Cette période de test ne pourra excéder 2 mois. Le service de test sera alors ouvert à tous les clients VTX possédant au moins un service actif et facturé chez VTX.

VTX ne saurait être tenue pour responsable des dommages directs ou indirects, dus à une panne, un retard ou à une interruption dans la diffusion, la retransmission, ou la réception du service TV. Par ailleurs, VTX se réserve le droit d'annuler le service de test en cas d'utilisation frauduleuse ou non conforme aux présentes conditions spécifiques.



5. MATÉRIEL

a. Décodeur TV et autre matériel

Seuls les équipements validés et certifiés par VTX doivent être utilisés dans le cadre de votre abonnement. Il vous incombe de vous informer auprès du fournisseur de ces conformités.

Le décodeur TV vendu par le fournisseur est garanti pendant 12 mois selon les conditions de la garantie du constructeur. En cas de location, le fournisseur assure une garantie du matériel tant que la location dure. VTX se réserve le droit à tout moment d'actualiser les logiciels (software) du décodeur TV et de procéder à l'échange des équipements.

b. Accès au service de télévision

Vous utilisez le service VTX TV grâce au branchement de votre téléviseur sur votre décodeur TV. Vous pouvez utiliser le service VTX Télévision même lorsque votre ordinateur est éteint, à condition que votre VTXbox et votre décodeur TV soient allumés. Seul le téléviseur branché directement sur votre décodeur TV aura accès au service VTX TV. Vous êtes informé de l'activation du service VTX Télévision par un courrier postal et/ou E-mail.

c. Installation et désinstallation

Vous êtes responsable de l'installation des équipements. Si vous le souhaitez, vous pouvez faire appel au service d'un installateur VTX ou à son mandataire via le formulaire d'option. Vous êtes également responsable de la désinstallation du matériel. Tous les frais liés à cette désinstallation sont à votre charge.

d. Manipulation, utilisation

Lors de l'installation de votre matériel, vous êtes tenu de prendre connaissance de la notice du constructeur. Le fournisseur ne saurait être tenu pour responsable de la perte de données ou de la détérioration de matériel pouvant survenir lors de l'installation physique ou logicielle du matériel nécessaire à la connexion et ce, que le matériel soit fourni par le fournisseur ou un autre prestataire.

Vous êtes responsable de l'utilisation soignée du matériel mis à votre disposition par VTX ainsi que pour son utilisation conforme au contrat. Toute autre utilisation que celle prévue dans les présentes Conditions spécifiques TV est expressément interdite, à savoir l'ouverture du boîtier du

décodeur TV, la réalisation d'interventions dans les logiciels ou dans le Hardware par vous-même ou par des tiers, le fait de confier le Hardware à des tiers ainsi que le raccordement à un réseau différent de celui stipulé au contrat.

Vous portez la responsabilité de la perte et de toutes les dégradations du matériel par suite d'une utilisation inappropriée ou d'une usure anormale.

e. Garantie et retour

Pendant la période de garantie, en cas de dysfonctionnement du matériel, vous devez contacter le support technique. En cas de défectuosité confirmée par le support technique, le matériel devra être remis au fournisseur dans son emballage d'origine à l'adresse suivante :

VTX Services SA
Service retour matériel VTX
Route d'Arnier 4 – 6
1092 Belmont-sur-Lausanne

Le fournisseur pourra assurer l'échange standard du matériel si ces conditions sont remplies. Toute autre forme d'intervention sur ce matériel est formellement exclue sans l'autorisation préalable du fournisseur.

f. Retour du matériel en location en fin de contrat

Le matériel loué demeure la propriété de VTX. Le matériel devra être expédié complet dans un délai de 30 jours (y compris les accessoires et le guide) et présenter l'aspect du neuf. Au cas où vous ne vous acquitteriez pas de cette obligation, vous devrez payer à VTX la valeur à neuf du matériel non remis.

Vous restez responsable des détériorations subies par le produit à compter de l'expédition.

VTX Services SA
Service retour matériel VTX
Route d'Arnier 4 – 6
1092 Belmont-sur-Lausanne

Les frais de retour du matériel sont à votre charge.

6. RESPONSABILITÉS

Les modalités de la responsabilité sont définies dans les Conditions Générales relatives aux prestations du groupe VTX Telecom SA.

Pour le bon fonctionnement du service, VTX procède à des opérations de maintenance qu'elle s'efforce de réaliser en dehors des heures de forte utilisation du service. Si cela est possible VTX vous informe des interventions à venir concernant le service au minimum 48 heures à l'avance.

7. PRIX

Les prix pour la fourniture du service sont exprimés en francs suisses, TVA en vigueur incluse. Les tarifs figurant sur la liste des prix en vigueur sont indiqués sous réserve d'erreur, d'omissions, de taxes minimales et d'arrondis. Certaines combinaisons de prestations donnent droit à des rabais. Sauf accord écrit, les rabais liés selon que vous êtes un client privé ou une société ou aux combinaisons de produits ne sont pas cumulables entre eux.

Sont exclus de votre offre d'abonnement et donc facturés en sus les droits d'auteurs obligatoires. Ces droits peuvent être amenés à varier en fonction de la législation en vigueur.

8. DURÉE DU CONTRAT, FACTURATION ET RÉLIATION

Les différentes durées de contrat ainsi que les termes de reconduction sont définis dans les Conditions Générales relatives aux prestations du groupe VTX Telecom SA. Si vous utilisez déjà l'un de nos services de connexion Internet lors de la conclusion du contrat VTX TV, les conditions contractuelles de ce contrat de connexion, en particulier la durée minimale, s'appliquent aussi à VTX TV.

La résiliation du service Internet par votre intermédiaire a pour conséquence la résiliation du service de télévision. Dans le cas d'une résiliation anticipée, les pénalités liées à votre abonnement sont celles décrites dans les Conditions Générales relatives aux prestations du groupe VTX Telecom SA.

Un changement d'abonnement pour une formule inférieure n'est possible qu'à la date anniversaire de début du contrat



9. SUSPENSION DE VOTRE ACCÈS AU SERVICE

- En cas d'inexécution de l'une de vos obligations prévues au titre du contrat, notamment en cas de non paiement, VTX se réserve le droit de bloquer votre accès au service après envoi d'une mise en demeure préalable restée sans effet dans un délai de 8 jours.
- Dans ces cas, vous restez tenu(e) de toutes vos obligations découlant des termes du contrat. Notamment, le fait que votre accès au service soit bloqué n'entraîne pas l'arrêt de la facturation, sauf dans le cas de force majeure.
- En cas de non-respect des conditions de paiement, le fournisseur se réserve le droit d'interrompre l'ensemble de ses services sans préavis. Les frais inhérents à la remise en route du service vous seront facturés Fr. 100.–.

10. REVENTE

La revente des services du fournisseur est formellement interdite sauf accord écrit préalable du fournisseur

11. CONFIDENTIALITÉ

Vous devrez considérer confidentielles toutes les informations concernant le traitement, les termes et conditions, les prix et services fournis par le fournisseur dans le cadre des présentes jusqu'à ce que ces informations tombent dans le domaine public.

12. PORTÉE JURIDIQUE DES CONDITIONS CONTRACTUELLES

Par votre signature apposée sur le contrat, vous déclarez avoir pris connaissance des présentes Conditions Spécifiques et des Conditions Générales et les accepter sans restriction.

La signature du contrat vaut reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP pour les prestations facturées et calculées selon la liste de prix annexée au contrat et dont vous déclarez avoir pris connaissance ou selon les modifications qui vous auront été communiquées conformément aux conditions contractuelles. En cas de conflit entre les versions française et allemande, la version française prévaut.

13. INFORMATIONS

Le fournisseur se réserve le droit de tenir informé le client de ses nouveaux services ou produits par courrier postal ou électronique, à moins que le client ait formulé son opposition par écrit.

14. FOR ET DROIT APPLICABLE

Pour toute contestation ayant trait à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, les parties conviennent expressément que sont seuls compétents les tribunaux définis dans les Conditions générales relatives aux prestations (services et produits) des sociétés membres du groupe VTX TELECOM SA.

Février 2018